

## ***NOTICE DESCRIPTIVE***

## ***TECHNIQUE SOMMAIRE***



---

# ***CHALET DU CERF ALPE D'HUEZ***

21 juillet 2021

La présente opération bénéficie des normes et règles en vigueur à la date de dépôt du permis de construire :

- de la norme NFC – 15 100 pour l'installation électrique
- de la réglementation acoustique
- de la réglementation thermique : RT 2012

Les plans techniques et la réalisation de la construction seront vérifiés par le bureau de contrôle.

### **GROS OEUVRE**

- Terrassement en pleine masse, nécessaire à la mise en place de la construction et évacuation des terres excédentaires
- Construction des fondations et des murs en béton armé selon l'étude structure béton
- Les murs seront en aggloméré de béton ou béton armé
- Les dalles des niveaux intermédiaires sont des dalles poutrelles hourdis ou béton armé selon l'étude de structure
- Escalier intérieur béton du rdc au 1<sup>er</sup> niveau avec habillage des marches en chêne et contre marche en bois à lazurer

- Escalier bois entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de type design aérien
- garde corps bois et métal

## TOITURE

- Structure bois sera réalisée pour les pannes en Douglas ou en mélèzes. Elle comprendra toutes les pièces de charpente, fermes, chevrons, ossatures diverses telles qu'elles seront définies par l'entreprise réalisatrice après approbation par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.
- L'isolation sera de type « sarking » c'est à dire au-dessus des chevrons pour garder la **charpente apparente**.
- La couverture sera en bac acier. Elle sera équipée d'arrêt de neige.

## MENUISERIES EXTERIEURES

- Les portes d'entrée seront en mélèzes de **style chalet modèle Courchevel**
- Les fenêtres et baies coulissantes seront en bois(mélèze ou douglas ), double vitrage défini selon l'étude thermique
- Les volets roulants seront en aluminium avec commande électrique. Toutes les ouvertures seront équipées de volets roulants à l'exception des châssis trapèzes.

## FACADES

- Etanchéité pour les parties enterrées
- Sous bassement en habillage pierre de luzerne avec isolation suivant préconisation du BET thermique
- Bardage bois de **type mélèze esprit chalets Courchevel** , sens de pose suivant projet architectural du permis de construire, avec isolation thermique suivant préconisation du BET thermique
- Enduit de façade sur isolation thermique selon plans (épaisseur déterminée par ingénieur thermicien, selon réglementation en vigueur)
- Balcon du niveau séjour en structure et platelage bois selon plans, garde-corps bois
- Balcon des chambres en structure et platelage bois mélèze cloué sur solives, garde-corps bois

## **MENUISERIES INTERIEURES**

- Portes de communication en **épicéa thermotraité finition brossée**, porte à panneaux, joint acoustique
- Portes de placards coulissantes marque sifisa gamme SMART ou équivalent (pas de miroir)
- Poignées de porte couleur aluminium
- placards aménagés en penderie et étagères caissons mélaminés anthracite
- Parements bois, de type épicéa-thermo-chauffé type **Courchevel**, à raison d'un pan de mur dans les pièces de vie (sauf pièce humides), suivant plans architecte
- skiroom : Aménagement de casier à ski en bois avec banc et penderie au Rdc suivant plans architecte

## **CLOISONS DE DISTRIBUTION – DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS**

Epaisseur et résistance thermique validé par l'étude thermique

- Doublage sur ossature métallique avec isolant intérieur plaque de plâtre
- Cloisons séparatives placostyl de 72 mm avec une plaque de plâtre de chaque côté et 45 mm d'isolant intérieur
- Faux plafonds et soffites pour éléments techniques en plaque de plâtre sur suspentes métalliques. Localisation selon plans de l'architecte
- Finition des murs et plafonds en peinture satinée sauf pour les murs avec faïence ou parement Bois, voir localisation sur les plans de niveaux.

## **PLOMBERIE – SANITAIRES**

- Les canalisations d'eau chaude et d'eau froide sont en tube cuivre ou PVC réticulé
- L'évacuation des eaux usées est assurée par des canalisations en PVC raccordées aux réseaux généraux
- Appareils sanitaires de couleur blanche, type et nombre selon les plans
- Attentes EP et EU au sous-sols (selon plans)

## **EQUIPEMENTS**

- WC suspendu de marque Geberit blanc .plaque blanche cuvette Jacob Delafon ou équivalent

- Lave-main marque Sanijura gamme pop nature ou équivalent
- robinetterie HansGrohe modèle focus
  - Baignoire acrylique marque Jacob Delafon modèle corvette ou équivalent
- robinetterie HansGrohe ou équivalent
  - Meubles vasques simples ou doubles (selon plans) marque Sanijura gamme primero ou équivalent
- robinetterie HansGrohe focus
  - Receveur de douche quartz ou équivalent
- robinetterie Hansgrohe shower pipe
  - Paroi de douche marque Novellini ou équivalent

### **V.M.C.**

- Installation de VMC simple flux hygroréglable de type hygro B avec entrées d'air hygroréglables en menuiserie ou maçonnerie selon étude acoustique

### **CHAUFFAGE – PRODUCTION D'EAU CHAUDE**

- La production de chauffage sera réalisée par une pompe à chaleur par chalet
- La production d'eau chaude sera assurée par la pompe à chaleur couplée à un préparateur ECS. Il sera laissé la possibilité de raccorder un second préparateur ECS.
- L'émission de chaleur sera réalisée par la mise en place d'un plancher chauffant pour les niveaux RDC, R+1 et R+2 ( sauf circulation entre mezzanine bois)
- Il est prévu un radiateur sèche-serviettes électriques dans les salles de bain et les salles d'eau

### **ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES**

Installation réalisée selon les normes en vigueur ( NF 15-100) et les prescriptions EDF.  
L'appareillage sera de marque LEGRAND gamme celiane ou équivalent

- \* Distribution sous fourreaux encastrés comportant un équipement en prises de courant, points lumineux centraux munis de système de suspension de lustres ou en applique, avec douilles DCL normalisées.
- Comptage individuel par chalet dans tableau d'abonné.
- La télévision est raccordée à une antenne individuelle installée en toiture ou en comble selon prescriptions des bureaux d'études.
- Voir plan technique annexé pour le détail des équipements électriques par pièces.

## **CARRELAGES - FAIENCE :**

- Carrelage en grès Cérame **60x60** pleine masse avec plinthe assorties (choix dans la large gamme du promoteur):
  - Rdc : Espace détente, entrée, local ski et circulation, et espace sanitaire dans les chambres
  - R+1 : Espace Cuisine, Espace sanitaire
  - R+2 : Salles de bains
- Faience
  - 20x40 cm pose droite à la colle, toute hauteur dans les salles de bain.(choix dans la large gamme du promoteur)

## **PARQUETS**

### **Parquet contre collé chêne massif lames larges avec plinthe assorties**

- Rdc : Chambre 1, chambre 2, chambre 3 et Chambre 4
- R+1 : Salle à manger, Coin Salon, coin séjour
- R+2 : Suites 1 et 2

## **CUISINE**

**Cuisine personnalisé chez ANAGRAM à Vif (Isere 38)ou autre fabriquant similaire pour un forfait de 12 000€ ttc pose incluse**

## **JACUZZI**

Montant prévu pour la mise en place d'un **Jacuzzi sur la Terrasse bois pour un forfait de 8 500 € TTC**

### **CHEMINEE**

Montant prévu pour la mise en place d'une cheminée d agrément marque focus ou équivalent au R+1 pour un **forfait de 7 500 € TTC**

### **SECHE CHAUSSURES**

Il est prévu la mise en place de **deux ensembles de sèche chaussure pour 6 Paires. Soit au total 12 paires de Chaussures**

### **GARAGE EN ANNEXE**

Revêtement de sol en resine peinture au mur et plafond

**Porte sectionnelle électrique**

**Borne de recharge lente pour véhicule électrique**

Façades en enduit

### **ESPACES VERTS ET ESPACES EXTERIEURS**

Les espaces extérieurs ne seront pas clôturés et seront traités conformément au plan de masse paysagé de l'architecte

- Remodelage du terrain avec les terres issues du terrassement et ensemencement rustique
- Plantation de coniferes sur la parcelle selon plans
- Les voiries et parkings seront réalisés en gravier compacté.

La présente notice descriptive sommaire est établie à titre indicatif. Les prestations ci-dessus pourront être modifiées pour des raisons techniques ou d'approvisionnement auprès des fournisseurs, sans pour autant en amoindrir la qualité.

Le descriptif contractuel détaillé sera déposé au rang des minutes du Notaire.



## **MAITRE D'OUVRAGE**

## **ARCHITECTE**

**SCCV Les Châlets du Cerf**  
**4 rue de la Guillemat**  
**38520 le Bourg d'Oisans**

**MUCCI Alexandre**  
**54 Avenue Joliot-Curie**  
**38130 Echirolles**

### **RESERVES**

- Tous changements désirés par un acheteur dans l'aménagement intérieur du, ou des logements considérés devront parvenir par écrit par le canal du Maître d'Ouvrage, et dans des délais normaux, afin de ne pas gêner la bonne marche du chantier, dans le respect du planning général.
- Suivant l'avancement des travaux, le Maître d'Ouvrage peut ne pas donner suite à ces demandes de modifications.
- Toutes modifications du plan ou du descriptif par l'acquéreur devra être préalablement soumise pour approbation au Maître d'Oeuvre et fera l'objet d'un devis prenant en compte la nature des travaux et les frais de modifications de plans, de pièces écrites et de suivi de chantier.
- L'acheteur intéressé ne pourra réclamer aucune indemnité pour une livraison hors délais compte tenu de ces modifications éventuelles.
- Tout devis non retourné dûment signé et accepté par l'acquéreur, dans un délai de 15 jours, à compter de la date d'envoi, sera considéré comme nul et les travaux ne seront pas exécutés.
- Les compteurs d'eau et d'électricité, pour les parties privatives sont à la charge des propriétaires.
- La société constructrice se réserve le droit de modifier certains détails de ce descriptif dans le but d'apporter une amélioration éventuelle de l'esthétique ou de la technique de construction.